

REGLEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE et SPORTIVE

L'Education Physique et Sportive est une discipline obligatoire pour tous les élèves. L'EPS contribue à l'éducation à la santé.

DISPENSES :

→ Toute dispense est exceptionnelle. En cas d'inaptitude, l'élève devra fournir un certificat médical précisant la nature, le caractère total ou partiel de cette inaptitude ainsi que la durée de la dispense.

→ Dans le cas d'une inaptitude ponctuelle (une seule séance), les parents peuvent établir une demande de non-participation à la pratique physique par via la messagerie Pronote, ou sur papier libre.

→ L'élève est toujours tenu d'assister au cours. Exceptionnellement, il revient au professeur d'EPS la décision de laisser l'élève sous la responsabilité de la Vie Scolaire (permanence, CDI). Aux heures d'EPS, tout élève dispensé doit obligatoirement être présent dans le collège (sauf accords exceptionnels par la vie scolaire).

→ Pour les inaptitudes partielles, le certificat médical doit préciser quelles Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) sont incompatibles avec l'état de santé de l'élève. L'élève sera ainsi convié à participer à d'autres APSA.

DEBUT / FIN de COURS :

→ En début de journée et d'après-midi, ainsi qu'au terme des récréations, les élèves se rendant en EPS doivent se mettre en rang en silence devant leur salle de cours. C'est avec leur professeur qu'ils se rendront vers les vestiaires.

→ Après le cours, l'accès à la cour ne peut se faire qu'à la sonnerie ou sous la responsabilité de l'enseignant.

→ Tout retard sera signalé et pris en compte par la Vie Scolaire.

VESTIAIRE / TENUE

→ La tenue d'Education Physique et Sportive est obligatoire : tout oubli sera sanctionné. Elle comprend :

- un short ou survêtement.
- un tee-shirt ou sweet-shirt.
- une paire de chaussures de sport autre que celle portée en tenue de ville, correctement lacées.

→ Pour les activités de la Natation :

- maillot de bain (slip ou shorty pour les garçons, 1 ou 2 pièces pour les filles)
- bonnet obligatoire
- lunettes fortement conseillées
- affaires de toilette

→ Pour des raisons d'hygiène, les élèves doivent se changer entièrement après le cours.

→ Pour des raisons de sécurité, tout bijou susceptible d'être dangereux devra être retiré pour le cours. Il est rappelé de ne pas laisser dans les vestiaires des objets de valeur.

Le temps passé aux vestiaires fait partie du cours d'EPS. Il est demandé de se changer rapidement et dans le calme.

COMPORTEMENT

→ Toute nourriture et boissons (autre que de l'eau) sont interdites en cours. Les gourdes sont acceptées tant que le protocole sanitaire lié au COVID reste en vigueur).

→ Les portables resteront éteints dans les cartables. Leur utilisation sur le temps scolaire est sanctionnée.

En Education Physique et Sportive comme dans le cadre de l'Association Sportive (A.S), le professeur est souvent amené à se rendre avec sa classe sur des installations sportives situées à l'extérieur du collège. Le règlement de l'établissement s'applique de la même façon. De plus, aux règles de conduites énoncées ci-dessus, s'ajoutent les points suivants :

→ Au cours des déplacements :

- rester groupés, rangés par deux ;
- respecter les règles de circulation en attendant les consignes du professeur.
- adopter une attitude civique pour les déplacement en bus.

NOTATION

→ Tous les élèves sont évalués et notés.

→ Les élèves justifiant une inaptitude partielle pourront être évalués selon des aménagements possibles des critères d'évaluation.

En fonction de la durée des différents cycles d'apprentissage, les notes apparaîtront sur les relevés de notes correspondants.